



Salaire de 59Euros au lieu de 843Euros

Par **dudu91**, le **05/09/2009** à **15:00**

Bonjour, Je me présente Duval Sébastien, étant en dernière année de BTS en Alternance et l'ayant d'ailleurs obtenu, mon contrat se termine le 31 août 2009.

Mon patron m'a accordé 3 semaines de congés payés à partir du 1er Août. Je devais donc reprendre du 24 Août au 31 août donc 6 jours ouvrés de travail mais je n'y ai pas été, sans le prévenir malheureusement. Je me doutais que j'allais avoir une repercussion sur le salaire et j'ai eut un salaire de 59 Euros au lieu de 843Euros.

Est-ce Normal ?

Cordialement, Sébastien.